



Chaumes de Sèchebec

Site Natura 2000 « FR 5400-435 » (ZSC)

Document d'objectifs Natura 2000



VOLUME III

Éléments socio-économiques détaillés

Actualisation 2013

Structure animatrice : LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Département de : Charente - Maritime



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Chaumes de Sèchebec « FR5400-435 (ZSC) »

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000



VOLUME III

Éléments socio-économiques détaillés

Décembre 2013

Maître d'ouvrage

DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Opérateur

LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : Emmanuelle CHAMPION, LPO

Rédaction : Sophie DUHAUTOIS, LPO

Cartographie des habitats naturels et études complémentaires

Cartographie des habitats et état de conservation (2013) : Jean TERRISSE, LPO

Inventaire floristique (2010) : Jean TERRISSE, LPO

Diagnostic faunistique (2013) (d'après des données bibliographiques) : Emmanuelle CHAMPION, LPO

Évaluation de 10 ans de mise en œuvre (2002-2012) : Emmanuelle CHAMPION, LPO

Crédits photographiques (couverture)

Sophie Duhautois, 2015, « Pelouses calcaires des chaumes de Sèchebec ».

Avant-propos

Le Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec a été élaboré en 2000 par le bureau d'étude CERA-environnement. Il a fait l'objet d'une évaluation de sa mise en œuvre entre 2002 et 2012, ce qui a abouti à son actualisation en 2013.

Ce nouveau Document d'objectif se présente en trois parties :

- ✓ Un volume de synthèse intitulé « **Document d'Objectifs Natura 2000 - Chaumes de Sèchebec - volume de synthèse** » dans lequel sont présentés les objectifs de gestion et le plan d'actions élaborés en concertation avec les partenaires. Les diagnostics biologiques et socio-économiques sont présentés de façon synthétique sous forme de tableaux synthétiques et de cartes thématiques. C'est l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site.
- ✓ Un second volume appelé « **Document d'Objectifs Natura 2000 - Chaumes de Sèchebec - Diagnostic biologique** » qui intègre le diagnostic biologiques détaillés issus du travail amont d'inventaire. Il constitue la référence scientifique et technique qui servira ultérieurement pour le suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.
- ✓ Un troisième volume appelé « **Document d'Objectifs Natura 2000 - Chaumes de Sèchebec - Diagnostic socio-économique** » qui présente le contexte socio-économique détaillé du site. C'est cette dernière partie qui vous est présenté dans ce document.

Sommaire

AVANT-PROPOS	4
SOMMAIRE	5
1. PRESENTATION GENERALE DU SITE	7
1.1. LOCALISATION, SITUATION ET GEOGRAPHIE	7
1.1.1. Localisation.....	7
1.1.2. Contexte administratif et foncier	8
1.1.2.1. Limites administratives	8
1.1.2.2. Limites foncières.....	9
1.1.3. Contexte géographique et paysager	11
1.1.4. Contexte historique	11
1.2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	11
1.2.1. Structure géologique.....	11
1.2.2. Climatologie.....	12
1.3. LA RECONNAISSANCE ET LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES DES ESPACES NATURELS.....	13
1.3.1. Les Chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000	13
1.3.2. Espaces naturels protégés	15
1.3.2.1. Sites classés / sites inscrits	15
1.3.2.2. Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope	15
1.3.3. Les zones d’inventaires en faveur du patrimoine naturel.....	18
2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	20
2.1. LA POPULATION LIEE AU SITE NATURA 2000	20
2.2. LE LOGEMENT	21
2.3. L’EMPLOI	22
2.4. LES INFRASTRUCTURES ET L’ACCESSIBILITE DU SITE	23
2.5. L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	23
2.5.1. L’occupation du sol	23
2.5.2. L’urbanisme	25
2.5.3. Le zonage du risque.....	27
2.6. USAGES ET USAGERS	28
2.6.1. Les activités économiques : l’agriculture.....	28
2.6.2. Les activités de loisirs et sports de pleine nature.....	28
2.6.2.1. Balades et randonnées.....	28
2.6.2.2. Les sports motorisés.....	31
2.6.2.3. Les activités cynégétiques	31
2.6.2.4. Autres activités	32
2.7. LA GESTION CONSERVATOIRE	32

Liste des figures

Figure 1 : Carte du territoire du Pays Vals de Saintonge avec ses 7 communautés de communes. En rouge, la localisation du site Natura 2000 (Source : site internet du Pays Vals de Saintonge).	8
Figure 2 : Périmètre de fusion du Pays des Vals de Saintonge (Source : Pays Vals de Saintonge).	9
Figure 3 : Schéma géologique de Poitou-Charentes (Observatoire Régional de Poitou-Charentes)	12
Figure 4 : Carte géologique des Chaumes de Sèchebec et alentours (Source : BRGM, InfoTerre)	12
Figure 5 : Répartition des logements de la communauté de communes du Pays Savinois par catégorie en 2010 (Source INSEE, 2010).	21
Figure 6 : Evolution du nombre de logements de la communauté de communes par catégorie (résidence principale, résidence secondaire et logement occasionnel, logement vacant) entre 1999 et 2010 (Source INSEE).	21
Figure 7 : Part des postes dans les établissements de différents secteurs d'activité au 31/12/2010 pour l'ensemble des communes du Pays Savinois (Source : INSEE).	22
Figure 8 : L'emploi sur les communes du Pays Savinois en 2010 (Source : INSEE, 2010)	22
Figure 9 : Evolution du taux d'activité sur les communes du Pays Savinois entre 1999 et 2010 pour la population des 15-64 ans (Source : INSEE, 2010)	22
Figure 10 : Réseau routier (source : géoportail)	23
Figure 11 : Armature territoriale du Pays des Vals de Saintonge (Source : Pays des Vals de Saintonge, http://www.valsdesaintonge.org)	26
Figure 12 : Quad et motocross parcourant le site (© E. Champion, 2013)	31
Figure 13 : Moto tout terrain au milieu de la zone P2, hors tout chemin ou sentier, 10 mai 2013 (Photo Bénévole LPO)	31
Figure 14 : Localisation de la « zone refuge » (en vert sur la carte) - Source : ACCA de Saint-Savinien.	32
Figure 15 : Entretien des pelouses (à gauche), Mise en place d'un panneau d'informations sur les travaux réalisés par le lycée de Saintes en 2008 (à droite).	34
Figure 16 : Transformation des produits de coupe en Bois Raméal Fragmenté (BRF) (à gauche) et dépôt sur les champs de pivoines (à droite) - Source : B. Arrignon	34

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des Chaumes de Sèchebec	7
Carte 2 : Limites communales et foncières	10
Carte 3 : les Chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000	14
Carte 4a : Zonages réglementaires en faveur du patrimoine naturel (sites inscrits/sites classés)	16
Carte 4b : Zonages réglementaires en faveur du patrimoine naturel (l'APPB est situé entièrement sur la commune de Saint-Savinien, la carte présentant des erreurs de calage des différentes couches)	17
Carte 5 : Zonage d'inventaires en faveur du patrimoine naturel	19
Carte 6 : Occupation du sol	24
Carte 7 : Localisation des cheminements sur le site Natura 2000	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Commune, propriétaire et numéro des parcelles du site d'étude	9
Tableau 2 : Caractéristiques climatiques de la région du site Natura 2000 (Source : Météo France)	12
Tableau 3 : Description des sites Natura 2000 situés à proximité du site des Chaumes de Sèchebec (ZSC : Zone Spéciale de Conservation ; ZPS : Zone de Protection Spéciale).	13
Tableau 4 : Données démographiques des communes de Bords et de Saint-Savinien (Source : INSEE, 2010)	20
Tableau 5 : Résumé des documents d'urbanisme des communes concernées par le site Natura 2000	25
Tableau 6 : Risques et plans de prévention associés des deux communes concernées par le site Natura 2000	27

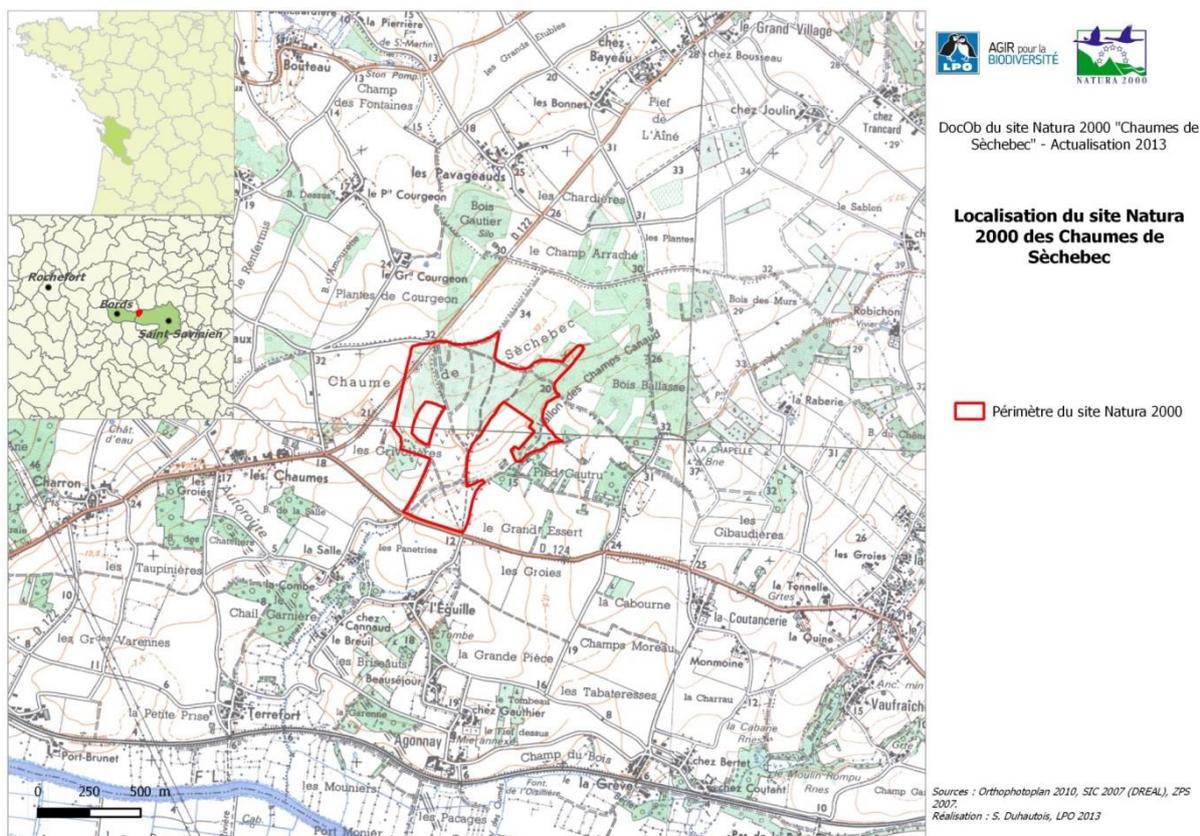
1. PRESENTATION GENERALE DU SITE

1.1. Localisation, situation et géographie

1.1.1. Localisation

Placés au cœur du domaine biogéographique Atlantique, les « Chaumes de Sèchebec » sont situés entre les vallées de la Boutonne et de la Charente. Le site est situé à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Rochefort, en Charente-Maritime.

Ce petit secteur calcaire, d'environ 39 hectares s'étend sur les communes de Saint-Savinien et de Bords, à une altitude comprise entre 12 et 32 mètres.



Carte 1 : Localisation des Chaumes de Sèchebec

1.1.2. Contexte administratif et foncier

1.1.2.1. Limites administratives

Les informations présentées dans cette partie sont issues des rencontres avec les communes et de la consultation des sites internet de la communauté de communes du Pays Savinois et du Pays Vals de Saintonge¹.

Le site s'étend en partie (20 % du site) sur la commune de **Bords** et en partie (80% du site) sur Agonnay, commune associée de **Saint-Savinien** (carte 2). Ces deux communes appartiennent toutes deux à la **communauté de communes du Pays Savinois** et au **Pays Vals de Saintonge**.

La communauté de communes du Pays Savinois regroupe actuellement 11 communes du canton de Saint-Savinien, pour une superficie d'environ 166 km².

Le syndicat mixte du Pays des Vals de Saintonge est quant à lui constitué de 116 communes réparties en 7 cantons et regroupées en 7 communautés de Communes dont le Pays Savinois. Le Pays occupe tout le nord-est de la Charente-Maritime : avec près du quart de l'espace départemental pour seulement 9% de la population, c'est un territoire à dominante rurale, où l'agriculture est encore très présente, avec un tissu dense de villages et de bourgs, qui s'articulent autour de la ville-centre de Saint-Jean d'Angély. Constitué en 1975, le Pays Vals de Saintonge a pour principales missions d'orienter, accompagner et coordonner les actions des communautés de communes en matière :

- d'aménagement de l'espace ;
- de promotion économique ;
- d'habitat et de services à la personne ;
- de patrimoine et de culture ;
- de promotion touristique ;
- de cadre de vie et d'animation du territoire.



Figure 1 : Carte du territoire du Pays Vals de Saintonge avec ses 7 communautés de communes. En rouge, la localisation du site Natura 2000 (Source : site internet du Pays Vals de Saintonge).

¹ <http://www.cc-pays-savinois.fr/>; <http://www.valsdesaintonge.org/presentation-et-situation/presentation-et-situation-du-pays-des-vals-de-saintonge>

Fusion des Communautés de communes et du Syndicat mixte des Vals de Saintonge

La fusion des 7 Communautés de Communes (Communauté de Communes du canton de Loulay, CdC du Val de Trézence de la Boutonne à la Devisse, CdC du canton de Saint-Jean d'Angély, CdC du canton Aulnay de Saintonge, CdC du Pays Savinois, CdC de Saint-Hilaire de Villefranche et la CdC du Pays de Matha) et du Syndicat Mixte des Vals de Saintonge est en cours. Au 1^{er} janvier 2014, les **112 communes constitueront une seule et même Communauté de Communes** sur le bassin de vie de St-Jean d'Angély.



Figure 2 : Périmètre de fusion du Pays des Vals de Saintonge (Source : Pays Vals de Saintonge).

1.1.2.2. Limites foncières

Suite aux modifications du périmètre, et plus précisément de la suppression de parcelles cultivées, le site Natura 2000 se divise désormais en trois grands ensembles fonciers (carte 2) : les parcelles communales de Saint-Savinien, la parcelle de M. Benon sur la commune de Bords, ainsi que la petite parcelle de chênes verts de M. Pelletier localisées de l'autre côté de la route départementale.

Tableau 1 : Commune, propriétaire et numéro des parcelles du site d'étude

Commune	Section	Numéro de la parcelle	Surface (ha)	Propriétaire	Type de bail
Saint-Savinien	A	22, 23, 24, 25, 26, 27	32,02	Commune de St-Savinien	Bail emphytéotique avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou Charente
Bords	ZS	9	6,23	Benon R.	/
	ZS	49	0,79	Pelletier F.	/

Limites communales et foncières



Carte 2 : Limites communales et foncières

1.1.3. Contexte géographique et paysager

Le site Natura 2000 se situe au sein de l'unité paysagère formée par les plaines de champs ouverts (Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes²).

Les plaines de champs ouverts regroupent l'ensemble des grandes plaines céréalières de la région, qu'elles marquent fortement car elles y sont majoritaires en surface. De plus, plusieurs infrastructures de transport d'importance nationale (A10, N10, N147, N11, TGV) qui traversent le Poitou-Charentes segmentent ce paysage agricole.

1.1.4. Contexte historique

Les informations de cette partie sont issues des données transmises par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Les chaumes de Sèchebec, modeste coteau calcaire pierreux et sec impropre à la culture, étaient constitués, jusque dans les années 1950, d'une pelouse calcaire pâturée par des moutons. Depuis, le site a été délaissé de toute activité pastorale et s'est progressivement enrichi. On peut noter la présence, dans les années 60, d'un petit aérodrome sur le plateau.

Vers 1975, un pâturage bovin est remis en place sur une des parcelles privées. Il sera abandonné 10 ans plus tard, et il faudra attendre l'année 2009 pour voir réapparaître la mise en place d'un pâturage sur une partie du site. Après la pose d'une clôture en 2008, un troupeau bovin constitué de 13 vaches, 7 veaux et 1 taureau, est en effet installé, pour une quinzaine de jours, sur la moitié de la parcelle située à l'extrémité sud du site. Depuis, l'opération est répétée chaque année.

Plusieurs incendies ont affecté les chaumes dont celui de l'été 1995 (4-5 ha brûlés) et plus récemment celui de 2009, déclenché accidentellement lors des travaux de fauche de la brande (9 ha brûlés dont 4ha chez M. Benon). La trop forte fréquence de ces incendies pourrait sérieusement affecter la restauration des habitats naturels. Le caractère très sec du milieu favorise le développement de feux, c'est pourquoi il convient de prendre toutes les précautions pour limiter ce risque lorsque des travaux sont réalisés.

1.2. Caractéristiques physiques

1.2.1 Structure géologique

Les informations de cette partie sont extraites des données de l'Observatoire Régional de Poitou-Charentes et du BRGM.

L'histoire géologique du Poitou-Charentes est liée à la formation de deux grands massifs hercyniens : le Massif Armoricaïn et le Massif Central (durant l'ère Primaire), et à la formation de deux grands ensembles sédimentaires : le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain (séparés à l'ère Secondaire par un haut fond, aujourd'hui appelé « Seuil du Poitou »). Entre les deux massifs anciens existe donc une zone surélevée passant par Parthenay, Vivonne, Champagné Saint Hilaire et l'Isle Jourdain³.

Le département de la Charente Maritime est entièrement situé dans la partie septentrionale du Bassin Aquitain. Ce bassin sédimentaire est donc limité au Nord par le socle cristallophyllien (roches granitiques, volcaniques et métamorphiques anciennes correspondant à de vieilles chaînes de montagnes plissées) du Massif Armoricaïn, à l'Est par le socle du Massif Central et au Sud par le Massif Pyrénéen structuré plus récemment.

² <http://www.paysage-poitou-charentes.org>.

³ <http://www.observatoire-environnement.org>

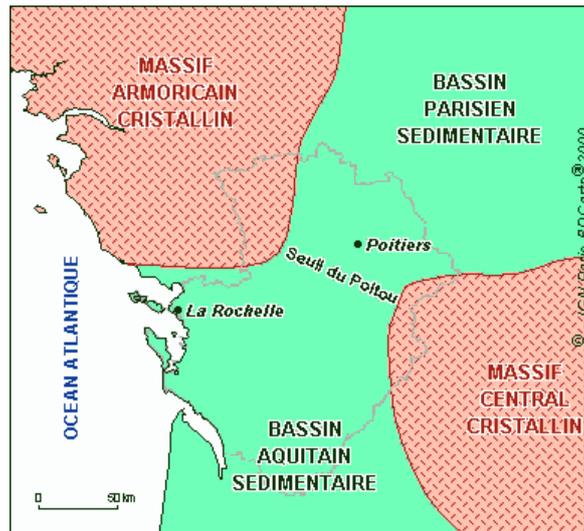


Figure 3 : Schéma géologique de Poitou-Charentes (Observatoire Régional de Poitou-Charentes)

Ce bassin sédimentaire s'est rempli progressivement au cours des aires secondaires et tertiaires, par le retour de la mer sur des reliefs aplanis après l'importante phase orogénique qui a vu la création du Paléozoïque supérieur de la chaîne de montagnes hercynienne. Globalement, la mer reculant vers le sud-ouest au fur et à mesure du remplissage sédimentaire, en Charente-Maritime les terrains observables à l'affleurement sont de plus en plus jeunes dans cette direction.



Figure 4 : Carte géologique des Chaumes de Sèchebec et alentours (Source : BRGM, InfoTerre)

1.2.2. Climatologie

Le climat de la Charente-Maritime est essentiellement de type tempéré, mais en raison de l'influence du Gulf Stream, de l'anticyclone des Açores, et de l'effet modérateur de la mer, le département bénéficie d'un climat océanique, plus doux et plus chaud, appelé climat tempéré océanique aquitain. Ce climat, doux l'hiver, est relativement chaud l'été avec quelques périodes de sécheresse.

Tableau 2 : Caractéristiques climatiques de la région du site Natura 2000 (Source : Météo France)

Paramètres	Quantifications
Température moyenne annuelle	Entre 12 et 12,5 °C
Pluviométrie	Entre 800 et 900 mm/an

1.3. La reconnaissance et les protections réglementaires des espaces naturels

Les Chaumes de Sèchebec sont connus des scientifiques et des naturalistes depuis plus d'un siècle, depuis le jour où Julien FOUCAUD découvrit sur les Chaumes de Sèchebec une petite plante d'origine ibérique très rare *Evax carpetana gallica* qui s'est avérée n'être présente au niveau mondial que sur ce site (pour sa variété *gallica*).

L'intérêt pour les Chaumes s'est concrétisé par la mise en place de mesures de protection et de classements de la zone dont la désignation en zone de spéciale de conservation au sein du réseau Natura 2000.

1.3.1. Les Chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 compte 84 sites terrestres en Poitou-Charentes, ce qui représente 12,6% du territoire terrestre.

Les Chaumes de Sèchebec sont localisés à proximité de plusieurs sites Natura 2000 (tableau 2) :

- les « carrières de Saint-Savinien », désignées au titre de la Directive Habitats, sont un des sites majeurs pour l'hivernage des chiroptères ;
- le site de « Estuaire et basse vallée de la Charente », désigné au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », présente un intérêt écosystémique exceptionnel. Il est représentatif d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques. Il présente notamment une diversité de prairies humides naturelles (saumâtres, dulcicoles et alluviales) qui constituent des habitats essentiels pour diverses espèces visées à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- le site « Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran » désigné au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux, en raison de sa très grande richesse biologique.

Tableau 3 : Description des sites Natura 2000 situés à proximité du site des Chaumes de Sèchebec (ZSC : Zone Spéciale de Conservation ; ZPS : Zone de Protection Spéciale).

NOM DU SITE	TYPE	NUMERO	ARRETE DE DESGNATION	SUPERFICIE (HA)	OPERATEUR
Carrières de Saint-Savinien	ZSC	FR5400471	27/05/2009	146	Animation : LPO
Vallée de la Charente (basse vallée)	ZSC	FR5400430	27/05/2009	10 704	Animation : LPO
Estuaire et Basse vallée de la Charente	ZPS	FR5412025	06/07/2004	10 723	Animation : LPO
Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran	ZSC	FR5400472	27/05/2009	7 093	Animation : LPO
Vallée de la Charente moyenne et Seignes et Coran	ZPS	FR5412005	06/07/2004	7 105	Animation : LPO



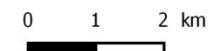
DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

Les Chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000 (ZPS et ZSC)

- Périmètre du site Natura 2000
- Limites communales

Réseau Natura 2000

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)



Sources : Orthophotoplan 2010, SIC 2007 (DREAL), ZPS 2007.
Réalisation : S. Duhautois, LPO 2013

Carte 3 : les Chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000

1.3.2. Espaces naturels protégés

1.3.2.1. Sites classés / sites inscrits

Les sites inscrits et les sites classés sont définis au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement. Ce statut de protection s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Les sites concernés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national.

Deux niveaux de protection sont prévus : le classement (demandant une autorisation spéciale de l'Etat pour toute modification) et l'inscription (plus légère, ne requérant qu'un simple avis de l'architecte des Bâtiments de France).

Toutefois, les réglementations relatives aux deux types de statut doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme.

⇒ Les chaumes de Sèchebec sont situés à proximité du **site inscrit « les deux rives de la Charente »** (carte 4a). Aucun site classé n'est présent dans les environs du site Natura 2000.

1.3.2.2. Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Un territoire soumis à un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) est un espace où sont fixées des mesures de conservation des biotopes nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées (article L.411-1 et suivants et R.411-15 à 17 du Code de l'Environnement).

La protection des biotopes est instituée par un arrêté préfectoral qui impose, sur le territoire donné, des restrictions, des interdictions d'usages ou des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes.

⇒ Les parcelles situées sur la commune de Saint-Savinien font l'objet d'un **arrêté de protection de biotope (APPB)** depuis le 2 octobre 1984 (carte 4b).

Ainsi, l'article 2 de l'arrêté précise : « En vue de prévenir la disparition de la station botanique d'*Evax carpetana* Lange cantonnée sur le biotope défini par l'article 1, il est interdit :

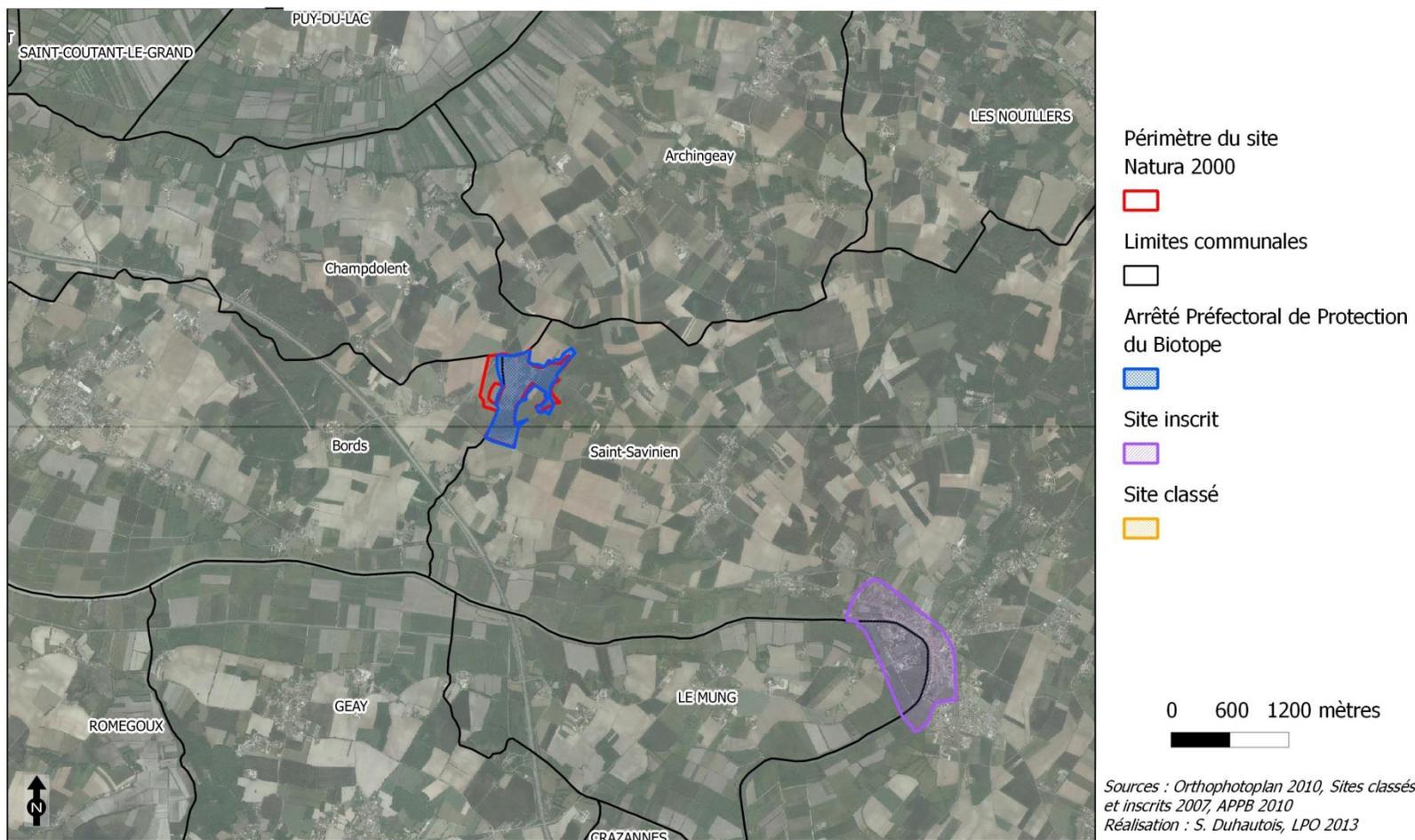
- De modifier le biotope (notamment en retournant le sol, par piétinement...),
- D'y abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, matériaux, résidus ou débris de quelque nature que ce soit,
- De le parcourir avec des engins motorisés et de stationner ceux-ci en dehors des chemins existants,
- De détruire ou de le détériorer le couvert végétal et les espèces qui le composent. »



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

Zones réglementaires en faveur de la conservation du patrimoine naturel



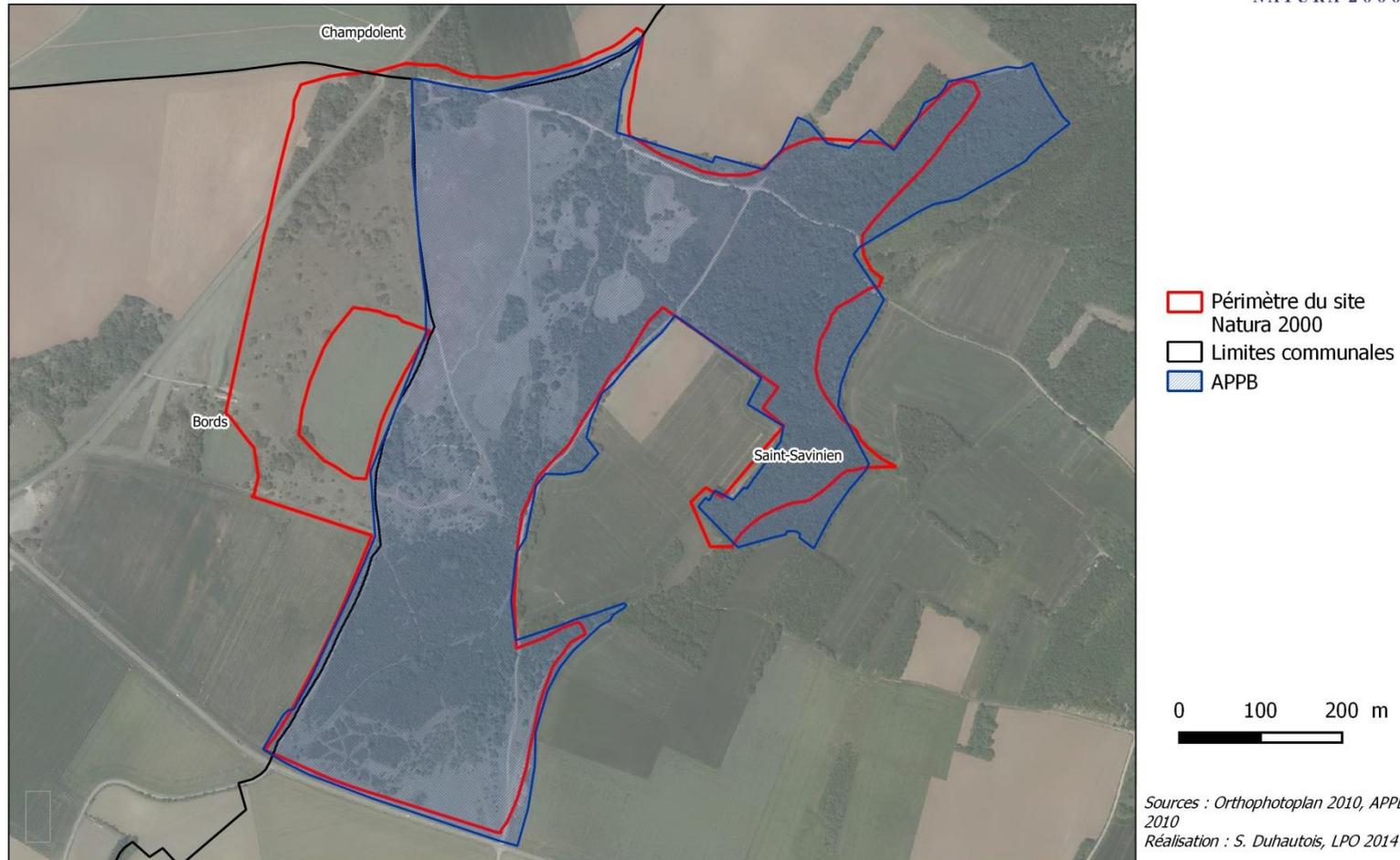
Carte 4a : Zonages réglementaires en faveur du patrimoine naturel (sites inscrits/sites classés)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

Zones réglementaires en faveur de la conservation du patrimoine naturel



Carte 4b : Zonages réglementaires en faveur du patrimoine naturel (l'APPB est situé entièrement sur la commune de Saint-Savinien, la carte présentant des erreurs de calage des différentes couches) (APPB)

1.3.3. Les zones d'inventaires en faveur du patrimoine naturel

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Une unité écologique homogène est un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée. On y trouve un ou plusieurs habitats rares et/ou remarquables, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

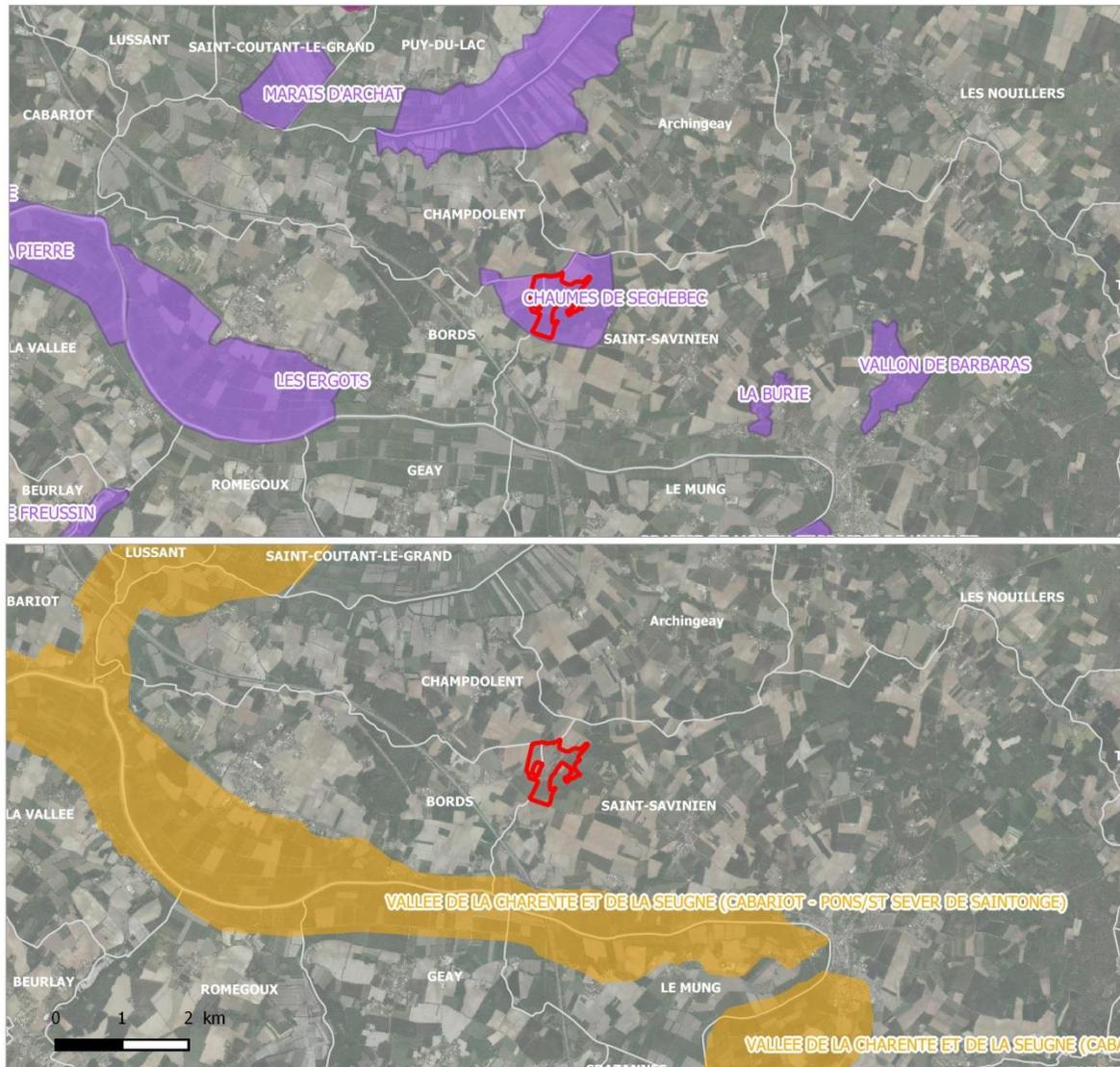
⇒ Le site est inclus depuis 1985 dans une **ZNIEFF de type I** d'une centaine d'hectares, qui s'étend notamment dans la partie boisée au Nord-Est des Chaumes de Sèchebec (carte 5).

Plusieurs autres ZNIEFF de type I sont présentes dans les environs du site Natura 2000 : le Vallon de Barbaras (76 ha), la Burie (24 ha), la vallée de la Boutonne (762 ha), la prairie de Montalet et la prairie de l'anglée (368 ha), ainsi que les Ergots (494 ha).

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2

Une ZNIEFF de type II est un territoire qui contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes liaisons entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques d'homogénéité dans leur structure ou leur fonctionnement. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II contiennent fréquemment des zones de type I (qui sont définies par une valeur patrimoniale supérieure).

⇒ **Le site n'est inclus dans aucune ZNIEFF de type 2.** Néanmoins, on peut citer la présence de la ZNIEFF de la plaine de Saint-Coutant, d'une superficie de 755 ha, à quelques kilomètres au nord-ouest du site.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

Zones d'inventaires en faveur du patrimoine naturel

- Périmètre du site Natura 2000
- Limites communales
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZICO

Sources : Orthophotoplan 2010, SIC 2007 (DREAL)
Réalisation : S. Duhautois, LPO 2013

Carte 5 : Zonage d'inventaires en faveur du patrimoine naturel

2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1. La population liée au site Natura 2000

Bords et Saint-Savinien sont des petites communes de moins de 5 000 habitants qui jouissent néanmoins d'un certain attrait démographique. La commune de Bords a vu le nombre de ses habitants augmenté de + 1,2% entre 1999 et 2010, cela en raison principalement de l'installation de nouveaux résidents mais également d'un taux de natalité relativement important (11,7%). La commune de Saint-Savinien montre une augmentation plus faible de sa population avec un taux moyen annuel de 0,23%, principalement du à un solde naturel négatif (tableau 4).

Tableau 4 : Données démographiques des communes de Bords et de Saint-Savinien (Source : INSEE, 2010)

	Bords	Saint-Savinien	Pays Savinois
Population en 2009	1 263	2 413	7223
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2009	81,6	51,3	43,4
Superficie (en km ²)	15,5	47	166,4
Part de la surface communale concernée par le site	20%	80%	/
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	1,2	0,2	1,2
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %</i>	0,3	-0,5	0,055
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %</i>	0,9	0,7	1,109

A l'échelle de la communauté de communes du Pays Savinois, la population compte, en 2009, 7 223 habitants pour une superficie de 166 km², soit une densité moyenne de 43 habitants/km². Entre 1999 et 2009, la population a augmenté de +1,2% par an, essentiellement dû au solde migratoire positif.

2.2. Le logement

Sur le site Natura 2000

Le site Natura 2000 des Chaumes de Sèchebec n'intègre aucun logement. Seule la propriété de M. Benon est limitrophe du site.

A l'échelle de la communauté de communes

En 2010, le Pays Savinois présente un parc immobilier de 4080 logements, dont 1682 sur les communes de Bords et de Saint-Savinien.

La communauté de communes possède un taux de résidences secondaires relativement important (12 %) en comparaison avec la moyenne nationale (environ 10 %), qui s'explique par l'attractivité touristique estivale dont jouit de manière générale le département.

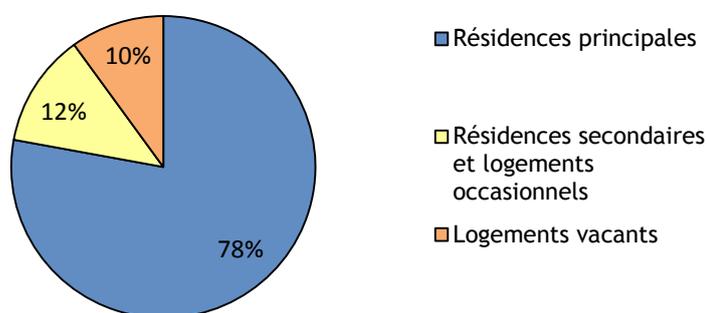


Figure 5 : Répartition des logements de la communauté de communes du Pays Savinois par catégorie en 2010 (Source INSEE, 2010).

Globalement, le nombre de résidences principales des communes du Pays Savinois a progressé de 17% en 11 ans, tandis que le nombre de résidences secondaires a progressé de 9%, ce qui tend à densifier l'urbanisation. Le parc immobilier des communes de Bords et de Saint-Savinien réunies montre sensiblement la même tendance, avec une progression +16% pour les résidences principales (1445 logements principaux en 1999 et 1682 en 2010).

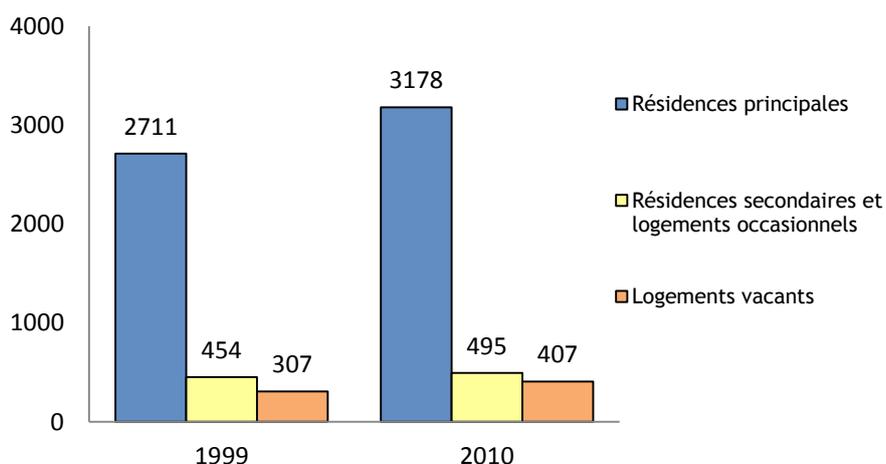


Figure 6 : Evolution du nombre de logements de la communauté de communes par catégorie (résidence principale, résidence secondaire et logement occasionnel, logement vacant) entre 1999 et 2010 (Source INSEE).

2.3. L'emploi

A l'échelle du Pays Savinois, une grande majorité des emplois est représentée par le secteur public (figure 7). Le secteur primaire représente une part relativement importante.

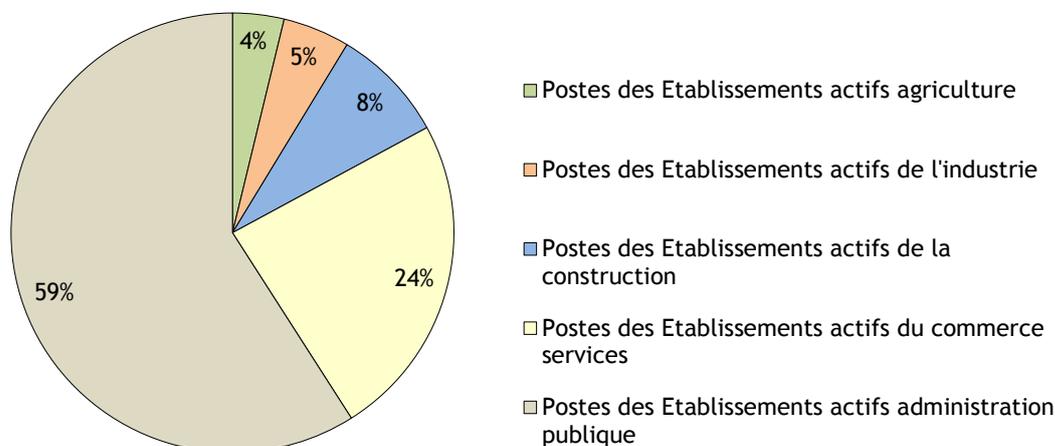


Figure 7 : Part des postes dans les établissements de différents secteurs d'activité au 31/12/2010 pour l'ensemble des communes du Pays Savinois (Source : INSEE)

Le taux de chômage, sur les communes du Pays Savinois, atteint 9% au sein de la population des 15-64 ans, tandis que la part des actifs ayant un emploi est de 63% (figure 6).

Sur la commune de Bords, le taux de chômage atteint près de 10% contre 8% pour la commune de Saint-Savinien.

La part d'actifs ayant un emploi a diminué entre 1999 et 2010 (passant de 68% en 1999 à 64% en 2010), bien que le taux de chômage ait diminué (11% en 1999 et 9% en 2010). La part d'inactifs a en effet fortement augmenté pendant cette période, passant de 21% à 28%.

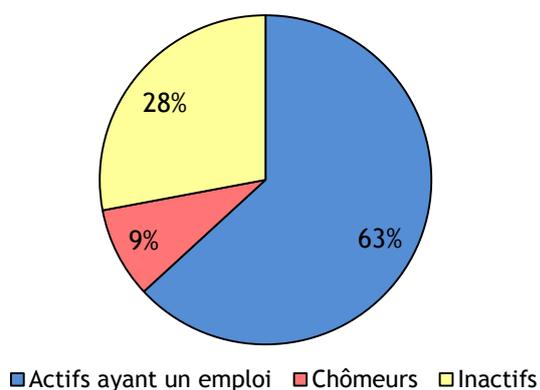


Figure 8 : L'emploi sur les communes du Pays Savinois en 2010 (Source : INSEE, 2010)

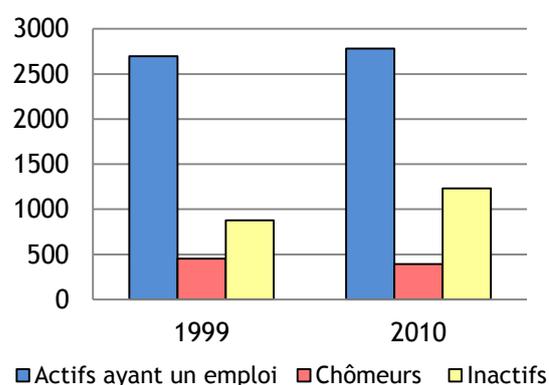


Figure 9 : Evolution du taux d'activité sur les communes du Pays Savinois entre 1999 et 2010 pour la population des 15-64 ans (Source : INSEE, 2010)

2.4. Les infrastructures et l'accessibilité du site

Le site est accessible par les départementales D124 et D122 qui traverse la partie nord-ouest du site. De plus, l'autoroute A837, dite l'autoroute des oiseaux, passe à quelques centaines de mètres des Chaumes (figure 10).

Plusieurs sentiers traversent également le site (Cf. activités de sports et loisirs de pleine nature).



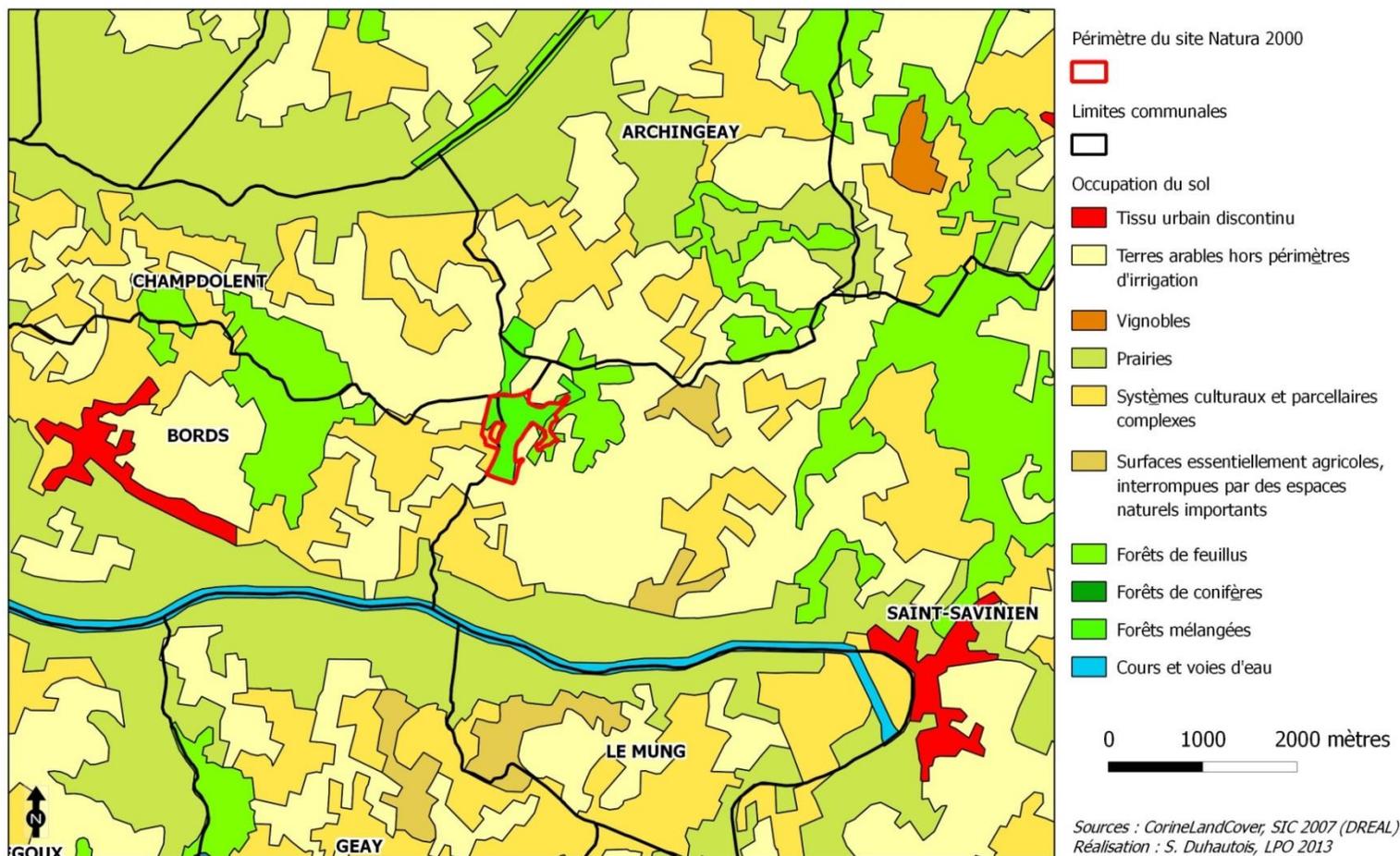
Figure 10 : Réseau routier (source : géoportail)

2.5. L'aménagement du territoire

2.5.1. L'occupation du sol

Le site Natura 2000 est inscrit dans un contexte agricole marqué, avec la présence de nombreux systèmes culturaux (maïs, tournesol) en limite du périmètre du site. Des îlots forestiers permettent la connexion avec les boisements du site (carte 6).

Occupation du sol



Carte 6 : Occupation du sol

2.5.2. L'urbanisme

Les documents d'urbanismes

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'aménagement communal qui détermine l'affectation dominante des sols d'une commune et édicte les prescriptions relatives à l'implantation de construction. Ils remplacent les anciennes cartes communales et POS. Le territoire de la commune est alors divisé en zones désignées chacune par un code et décrites dans le document d'urbanisme. On y distingue :

- les zones urbanisées constructibles dites zones U,
- les zones à urbaniser qui seront constructibles à plus ou moins long terme, appelées zones AU,
- les zones agricoles où des bâtiments agricoles peuvent être édifiés (zones A),
- et enfin les zones naturelles et forestières (zone N).

⇒ Chacune des deux communes concernées par le site possède un PLU.

⇒ La commune de Saint-Savinien possède également une AVAP⁴ (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) Ce zonage permet de définir des zones sensibles en raison de leur qualité architecturale ou paysagère. Il se substitue aux anciens périmètres de protection des monuments historiques.

La prise en compte du site Natura 2000 dans ces différents documents peut varier selon la commune, puisqu'il n'y a pas d'obligation réglementaire. Néanmoins, afin d'anticiper les éventuelles études préliminaires à un projet telles que l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000, il est recommandé de désigner ces zones comme étant non constructibles.

⇒ Les parcelles incluses dans le périmètre d'étude sont toutes classées comme zone naturelle ou agricole et sont par conséquent exemptes de l'urbanisation des communes (tableau 6).

Tableau 5 : Résumé des documents d'urbanisme des communes concernées par le site Natura 2000

Communes	Document d'urbanisme	Date d'approbation	Zonage pour le site Natura 2000
BORDS	PLU	2001	N
SAINT-SAVINIEN	PLU	Octobre 2007	N

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble les politiques des diverses collectivités publiques dans le domaine de l'aménagement (urbanisme, habitat, économie, déplacements, environnement, etc.). Ce document de planification stratégique a été défini par les lois Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000. La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010 est venue renforcer les objectifs des SCOT en leur imposant de contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières ou

⁴ Le décret du 19/12/2011 substitue le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) aux zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

encore renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Il est opposable au POS/PLU/RNU. Il comprend, entre autre :

- un rapport de présentation,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui reprend les évolutions souhaitées pour le territoire dans le respect des principes de développement durable,
- un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est la mise en œuvre du PADD.

⇒ Les communes de Bords et de Saint-Savinien sont concernées par le projet du SCOT « Pays des Vals de Saintonge », faisant l'objet d'une délibération datant de 2008. Il est élaboré et sera validé par le Pays⁵.

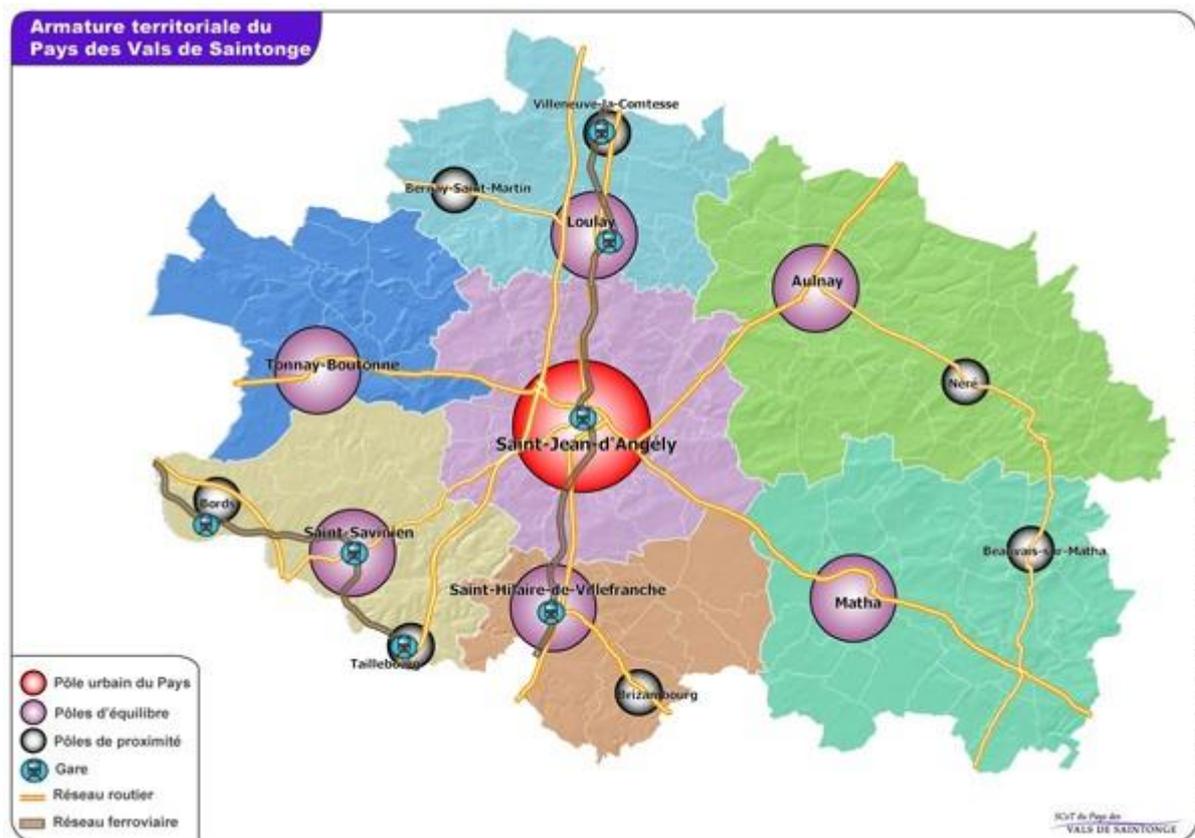


Figure 11 : Armature territoriale du Pays des Vals de Saintonge (Source : Pays des Vals de Saintonge, <http://www.valsdesaintonge.org>)

Les principaux objectifs du SCOT, retenus par délibération du 14 février 2008, sont les suivants :

- Développer les facteurs d'attractivité et de compétitivité du territoire ;
- Diffuser le développement de manière cohérente et solidaire ;
- Préserver l'identité du Pays et son cadre de vie.

⁵ Pays des Vals de Saintonge : <http://www.valsdesaintonge.org>

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, débattu par le Comité Syndical en 2011, présente les choix et objectifs politiques sur la base des axes stratégiques suivants :

- Préserver le climat, les ressources naturelles et les paysages ;
- Fixer la capacité d'accueil à 62 000 habitants en 2025 ;
- Mettre en œuvre une nouvelle ambition économique ;
- Aménager un cadre de vie attractif.

Pour chacun de ces axes, le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, qui a été établi en 2012, décline les objectifs stratégiques. Ce sont les orientations du DOO qui s'appliqueront, dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme (Plans Locaux d'urbanisme et Cartes Communales) et à certaines opérations d'aménagement, de constructions ou autorisations (notamment autorisations commerciales).

Par délibération du 17 décembre 2012, les élus du Comité Syndical ont validé leur projet de **Schéma de Cohérence Territoriale**. Il est actuellement soumis à l'enquête publique avant approbation.

2.5.3. Le zonage du risque

❖ Les PPRN (Plan de Prévention de Risques Naturels prévisibles)

La commune de Saint-Savinien possède un PPRN, approuvé par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2001. Ce document concerne la prise en compte des risques inondation et mouvements de terrain dans le développement de la commune. Néanmoins, le site Natura 2000 n'est pas soumis au risque de mouvements de terrain.

❖ Les PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation)

Le PPRI est la version propre au risque inondation. C'est un document stratégique cartographique et réglementaire qui définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence.

- ⇒ Bordée par le fleuve Charente, les communes de Bords et Saint-Savinien sont soumises au risque d'inondation. Néanmoins, seule la commune de **Saint-Savinien possède un PPRI**, approuvé par arrêté préfectoral du 9 novembre 2001.
- ⇒ Cependant, le site des Chaumes de Sèchebec, localisé sur les coteaux calcaires de Saint-Savinien n'est pas soumis au risque inondation.

Tableau 6 : Risques et plans de prévention associés des deux communes concernées par le site Natura 2000

	RISQUES								
	Tempête	Inondation		Mouvement de terrain			Risques littoraux		Transport de Matières Dangereuses (TMD)
		Présence	PPR	Cavité	PPR	Retrait/gonflement des argiles	Présence	PPR	
BORDS	x	x				x	x		x
SAINT-SAVINIEN	x	x	x	x	x	x	x		x

2.6. Usages et usagers

2.6.1. Les activités économiques : l'agriculture

Sur le site

⇒ Actuellement aucune activité économique n'est exercée sur le site.

Depuis 2008, un pâturage bovin de type extensif a cependant été mis en place au sud du site pour restaurer et maintenir le milieu ouvert. Une surface d'environ 2,5 ha a été clôturée à cet effet. L'éleveur laisse son troupeau de 8 à 15 bêtes (mais bien souvent il n'y a que 8 à 10 individus) pendant 15 jours à 3 semaines tous les ans. La pression de pâturage est assez faible et ne permet pas d'entretenir efficacement l'ensemble de la surface concernée.



D'autre part, une petite partie des terrains de M. Benon est actuellement dotée d'une clôture et pâturée par des poneys et chevaux (activité sans vocation professionnelle). L'autre partie est dotée d'une clôture remise à neuf suite à l'incendie 2009, mais elle n'est pas finie et n'est donc opérationnelle à ce jour (grillage non posé). L'essentiel de la parcelle n'est donc pas pâturé, et la végétation évolue selon une dynamique naturelle de refermeture. La présence de cette clôture en revanche, même non terminée, a pour effet de limiter la fréquentation humaine et le site n'est pas soumis à la fréquentation VAM qui se produit sur les autres parties du site.

A proximité du site

Le contexte économique alentour est essentiellement agricole. Le site est entouré de nombreuses parcelles cultivées (maïs, tournesol) (Cf. carte n°6 de l'occupation du sol).

2.6.2. Les activités de loisirs et sports de pleine nature

Cette partie concerne essentiellement la surface communale du site.

2.6.2.1. Balades et randonnées

Le site est très apprécié des promeneurs pédestres, équestres et des pratiquants de VTT. Ceux-ci sont pour l'essentiel des habitants des alentours et des habitués des lieux. Il est assez fréquenté par les familles le week-end, particulièrement au printemps et en automne. Le site attire également les cueilleurs de champignons.

De nombreuses associations ont des activités sur les Chaumes :

- l'association des cyclos-randonneurs de Tonnay-Charente. Elle organise notamment, chaque automne, une randonnée (VTT, Vélo route, marche) dont le circuit traverse les Chaumes de Sèchebec.
- Les associations de sauvegarde du patrimoine local (par exemple, les amis de Saint-Savinien et de son canton).
- les associations botaniques, telles que la SFO, qui font régulièrement des sorties naturalistes sur le site.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Poitou-Charentes, dans le cadre de l'animation du site Natura entre 2007 et 2011, organisait des sorties nature de découverte du patrimoine naturel.



Les sentiers

Plusieurs sentiers carrossables et pédestres, dont un chemin de petite randonnée (PR), parcourent le site (figure 11).

Actuellement, la majeure partie des sentiers pédestres n'est plus identifiable sur le terrain en raison de l'évolution de la végétation et de l'absence d'entretien. Les usagers ont ainsi tendance à ne pas suivre les tracés de ces sentiers et à s'en écarter. La pression sur les habitats d'intérêt communautaire et notamment sur les pelouses calcaires y est donc plus forte, et peut entraîner une dégradation de leur état de conservation.

Le passage des tracteurs entre les parcelles cultivées entourant le site a été canalisé sur les sentiers en limite du périmètre. Les sentiers centraux du site ne sont donc plus à priori empruntés par ces tracteurs.

Néanmoins, des véhicules motorisés (quads et motos tout-terrain essentiellement) fréquentent régulièrement le site. Du fait notamment de la difficulté d'identifier les chemins communaux, les pratiquants de ce loisir parcourent l'ensemble du site, engendrant une dégradation des habitats naturels (Cf. 2.6.2.2.). Ils sont régulièrement vus circulant au milieu des pelouses, hors tout chemin ou sentier visible, sans que ces infractions au règlement de l'APPB aient pu réellement être pris sur le fait.

La suppression des sentiers pédestres (processus de déclassement pour les chemins communaux), localisés dans la partie centrale du site est ainsi envisagée dans une perspective de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Cartographie des cheminements actuels



Carte 7 : Localisation des cheminements sur le site Natura 2000

2.6.2.2. Les sports motorisés

⇒ Des activités de sports motorisés sont régulièrement exercées sur le site : motocross, quads.

Ces activités sont pourtant proscrites par l'arrêté de protection de biotope du 2 octobre 1984. L'article 2 précise en effet qu'« il est interdit de le parcourir avec des engins motorisés et de stationner ceux-ci en dehors des chemins existants ». En plus d'être présent sur le site, les pratiquants ne suivent pas les sentiers et parcourent tout le site, engendrant une dégradation notable de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Ces activités peuvent également occasionner un dérangement important pour la faune du site.



Figure 12 : Quad et motocross parcourant le site (© E. Champion, 2013)



Figure 13 : Moto tout terrain au milieu de la zone P2, hors tout chemin ou sentier, 10 mai 2013 (Photo Bénévole LPO)

2.6.2.3. Les activités cynégétiques

⇒ La partie communale de Saint-Savinien n'est plus classée en réserve de chasse et de faune sauvage depuis plusieurs années. Désormais, une grande partie de la surface communale est désignée en « zone refuge » (figure 15).

Ce dispositif permet d'interdire la chasse sur les parcelles concernées, au titre des articles L422.10 et L422.15 du code de l'environnement. Néanmoins, « le propriétaire ou le détenteur du droit de chasse ayant fait opposition est tenu de procéder ou de faire procéder à la destruction des animaux nuisibles et à la régulation des espèces présentes sur son fonds qui causent des dégâts. » Cela signifie, sur les Chaumes de Sèchebec, qu'il est possible, pour le président de l'ACCA de Saint-Savinien, d'organiser des battues aux grands gibiers (chevreuils, sangliers) lorsque des dégâts sont constatés.

Le reste du site est chassé (chasse tout type de gibier).



Figure 14 : Localisation de la « zone refuge » (en vert sur la carte) - Source : ACCA de Saint-Savinien.

2.6.2.4. Autres activités

Une nouvelle activité est apparue sur les chaumes. Il s'agit de l'airsoft, un jeu utilisant des répliques d'armes à feu propulsant, à l'aide d'air comprimé, de gaz pressurisé ou par batteries, des billes en matière plastique.

Cette activité est susceptible d'impacter le milieu. D'une part, elle peut être source de dérangement pour la faune ; d'autre part, elle peut surtout être source de pollution via les billes plastiques rejetées dans l'environnement. Il semble cependant que cette activité soit ponctuelle, mais son évolution reste à surveiller.

Un encadrement réglementaire plus strict de cette activité permettrait néanmoins d'intervenir plus facilement afin d'en limiter l'impact.

2.7. La gestion conservatoire

⇒ Sur le site Natura 2000, le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes a signé, depuis le 1^{er} janvier 2007, un bail emphytéotique avec la commune de Saint-Savinien. Sur ces parcelles, d'une superficie de 34,1 hectares, il mène des actions visant à restaurer et entretenir le milieu naturel et notamment les pelouses, via la réalisation de travaux de fauche et de débroussaillage.

Les missions du CEN

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes est une association qui a vocation à préserver et gérer les espaces naturels du Poitou-Charentes. Il possède une antenne dans chaque département de la région.

Se principales missions sont les suivantes :

❖ **Protéger**

Le Poitou-Charentes est une région aux espaces naturels et aux paysages diversifiés. La faune et la flore sont parfois menacées par l'évolution des activités humaines, abandon ou transformation. La nature, patrimoine commun, nécessite une attention particulière. L'acquisition foncière est un des outils de protection comme le bail ou la convention de gestion avec les collectivités.

❖ **Gérer**

L'ensemble des usagers et des exploitants sont associés à la sauvegarde de la faune et de la flore, en particulier par voie de convention avec les gestionnaires.

❖ **Aménager**

Pour restaurer les milieux naturels et favoriser la vie d'espèces animales et végétales, mais aussi réhabiliter des pratiques et des activités respectueuses de l'environnement.

❖ **Faire Découvrir**

La nature est un patrimoine qu'il est nécessaire de bien connaître pour mieux le préserver. C'est pourquoi le CEN participe à de nombreuses animations de sensibilisation du public et des scolaires.

La gestion conservatoire du CEN sur les Chaumes de Sèchebec

Depuis la signature du bail emphytéotique, le CEN a entamé une réouverture des pelouses sèches et des secteurs très embroussaillés sur la surface communale. Ces travaux ont été financés en grande partie par 3 contrats Natura 2000.

De manière globale, les travaux de restauration menés à partir de 2007 ont permis de restaurer plus de 12 ha de pelouses par fauche ou débroussaillage manuel ou mécanique. Une partie de la surface de pelouses a été reconquise sur les landes à genévriers et/ou bruyère à balai. L'entretien des surfaces restaurées a ensuite été réalisé par le biais d'une fauche annuelle mécanique (secteur nord) ou de la mise en place d'un pâturage bovin (environ 2,5 ha dans le secteur sud du site). Le Docob prévoyait toutefois que l'entretien idéal à développer était un entretien par pâturage Ovin.

Le CEN a également restauré environ 2,3 ha de Junipérais (appelé landes à genévrier dans le premier DocOb). L'habitat a été restauré par débroussaillage en plusieurs îlots (restauration d'un secteur par an), avec enlèvement des produits de coupe pour permettre une mise en lumière des jeunes plants et des graines. Sur les secteurs concernés, le CEN a pris soin de préserver les bosquets de chênes verts anciens mais en les contenant par élagage ou abattage sélectif de certains arbres. Les espaces restaurés sont ensuite passés en phase d'entretien par fauche au fur et à mesure de la restauration.

L'ensemble des Landes à Bruyère à Balais (0,6ha) ont été restaurées par débroussaillage comme prévu, puis entretenues (selon un cahier des charges similaire à celui des pelouses tant la dynamique de végétation y est forte). En outre, conformément aux objectifs du programme d'actions du premier DocOb élaboré par CERA-Environnement, la lande à ajoncs ainsi que les boisements ont été maintenus (sans intervention).

Partenaires techniques

En 2008, le CEN a initié un partenariat avec le lycée agricole de Saintes dans le cadre d'un projet pédagogique. Chaque année, les élèves du lycée ont ainsi réalisé des opérations de débroussaillage manuel. Le CEN a également fait appel au Service Insertion Environnement (SIE) pour réaliser des travaux de restauration ou les finitions des travaux effectués par le lycée.



Figure 15 : Entretien des pelouses (à gauche), Mise en place d'un panneau d'informations sur les travaux réalisés par le lycée de Saintes en 2008 (à droite).

Valorisation des produits de coupe

Une mise en déchetterie de l'ensemble des produits issus de la coupe n'étant pas satisfaisante, le CEN a souhaité trouver une alternative pour valoriser ces déchets. Il a ainsi profité, dès 2008, d'un projet expérimental sur 3 ans mené par la Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime sur l'utilisation de broyage très grossier de branche ou Bois Raméal Fragmenté (BRF) déposé sur les cultures d'exploitants agricoles.

Dans ce cadre, la chambre d'Agriculture prenait en charge les frais de broyage et d'enlèvement des produits pour les diriger vers une exploitation sur Champdolent. Cette expérimentation a permis l'enlèvement d'environ 100 m³ de matière broyée.

Depuis 2011 et suite à la fin de cette expérimentation, le CEN a mis en place une collaboration avec un exploitant agricole à Saint Sulpice d'Arnoult qui utilise ce broyage sur ces cultures. Dans ce cadre, un Contrat Natura 2000 financé par la DREAL et l'Europe prend en charge le broyage des branches et arbustes coupés par le Lycée Agricole de Saintes jusqu'en 2014.



Figure 16 : Transformation des produits de coupe en Bois Raméal Fragmenté (BRF) (à gauche) et dépôt sur les champs de pivoines (à droite) - Source : B. Arrignon